

# Erenis met la fibre optique au service des PME

Petit à petit, la fibre fait son nid. Erenis, opérateur alternatif haut débit en fibre optique, renforce aujourd'hui son offre auprès des PME parisiennes après avoir adressé le grand public.

Cette offre, destinée aux entreprises de moins de 20 salariés, permet jusqu'à 100 Mb/s de débit descendant. De quoi faire passer l'ADSL pour du RTC... Deux offres sont disponibles: -'PROximité', pour les commerçants et les TPE de moins de 5 postes, -'SIReNE', adaptée aux TPE de 5 à 20 postes. Sans durée d'engagement, ni de frais de résiliation, les PME peuvent bénéficier d'un service de téléphonie traditionnelle à partir de 4,90 euros HT par mois ou choisir parmi une gamme de forfaits comprenant un accès Internet et la téléphonie illimitée vers les fixes en France métropolitaine à partir de 34,95 euros HT par mois. Quelle que soit l'offre retenue, les clients professionnels d'Erenis bénéficient des avantages d'un contrat professionnel ainsi que l'accès à un service client Pro dédié, disponible au tarif d'un appel local, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi. Le lancement de l'offre professionnelle d'Erenis s'accompagne d'une accélération du déploiement de son réseau, au coeur de Paris avec la mise en place de points de présence dans les 1er, 2è, 8è, 9è et 17è arrondissements. *« Dans notre schéma de déploiement actuel, les professionnels pourront bénéficier d'un service très haut-débit, sans devoir s'acquitter au préalable d'un coût de raccordement prohibitif »,* indique Frédéric Boutissou, président-directeur général d'Erenis. *« L'accès à la fibre optique pour un grand nombre de professionnels répond, de fait, à l'émergence de nouvelles applications comme par exemple la sauvegarde en ligne, la vidéoconférence, le partage de tableau blanc ou l'accès à des application accessibles en mode ASP. »* **France Télécom aussi** L'opérateur va lancer un test de 'FTTH' (pour Fiber-to-the-home) dans 6 arrondissements de Paris et dans 6 villes des Hauts-de-Seine. Objectif: se préparer au 100 Mb/s et ainsi prendre une longueur d'avance sur une concurrence de plus en plus pénalisante pour l'opérateur historique. Mais aucun calendrier de déploiement à grande échelle n'a été communiqué. *« A court terme, la qualité du réseau de cuivre de France Télécom et la maîtrise des technologies DSL permettent de satisfaire les usages du haut débit qui continuent à se développer. Néanmoins, à l'horizon de quelques années, les besoins en débit vont continuer à croître fortement. Pour préparer l'avenir et être en mesure de répondre en temps utile à ces besoins, France Télécom fait le choix d'aller directement vers la technologie la plus performante : la fibre à domicile (FTTH) ».* **Erenis: 25.000 logements parisiens en haut débit via Astra Matra**

Erenis a choisi les solutions NeXspan d'Aastra Matra Telecom pour le raccordement des immeubles dont il a la gestion, s'agissant des télécommunications. Erenis offre de la téléphonie sur IP et des accès à Internet aux locataires des HLM parisiens. Il a conforté son implantation dans les plus grandes cités HLM de Paris, avec un confort de connexion: des accès Internet à 60 Mbps, en VDSL, donc flux symétriques! Le réseau physique de desserte repose essentiellement sur la fibre optique, des services de téléphonie et d'accès Internet auprès des grands groupes d'immeubles, notamment des cités HLM ou équivalentes gérées, entre autres, par la SAGI (Société anonyme de gestion immobilière, ville de Paris). Au pied de chaque groupe d'immeuble, est installé un PABX et un routeur. Et dans les bâtiments sont déployées des paires téléphoniques en cuivre à travers les colonnes montantes en juxtaposant ce câblage cuivre à celui de l'opérateur historique, voire à celui du câblo-opérateur TV (Noos, par exemple). Erenis installe ses propres noeuds d'accès ('POP') dans

des locaux techniques mis à disposition par les copropriétés: les abonnés y sont directement connectés – Erenis se chargeant de tirer les câbles, dont les derniers mètres sont généralement en cuivre. Le taux d'adoption par les habitants locataires des cités ou groupes d'immeubles est de 20 à 30%.